

Siège départemental,
11 avenue Edouard VII, 64000 Pau
<http://pagesperso-orange.fr/snes64>

☎ : 06-85-34-15-07
☎ : 06-79-76-77-09
snes-64@bordeaux.snes.edu

Pau, le 18 mars 2019

◆ **Compte-rendu CTSD du 11 mars.**

Lors de sa déclaration, le SNES-FSU a mis en avant la suppression de 13 postes en collèges et lycées. D'un côté, le non remplacement des départs à la retraite est tout simplement une mise en application des mesures gouvernementales visant à réduire les dépenses publiques, cela au détriment de nos conditions de travail. D'autre part, le « fléchage » d'un très grand nombre de postes est une façon d'autoriser les chefs d'établissement à recruter leurs enseignants en contournant ainsi le mouvement de mutation. Les réponses apportées par le DASEN sont effrayantes. Il se targue de n'avoir supprimé que 13 postes contre les 15 prévus initialement et explique que la spécification des postes n'est que marginale... De la pure démagogie !

Le résultat du vote est sans appel : contre à l'unanimité ! Cependant, une séance de repli est d'ores et déjà prévue le 19 mars, bien que nous ayons signifié que c'était un jour de mobilisation, l'inspection n'a pas jugé utile de modifier son calendrier. Le dialogue social n'est pas à l'ordre du jour du grand débat !

◆ **Mobilisation du 19 Mars : Il est temps de dire NON !**

Cette journée de mobilisation interpro doit nous permettre d'obtenir le retrait des projets de loi rétrogrades présentés actuellement, au profit de mesures renforçant et rénovant les droits des agent-es et permettant un meilleur fonctionnement des services publics.

Pour l'Éducation, nous exigeons des conditions de travail décentes, un recrutement de titulaires à la hauteur des besoins réels, une augmentation du salaire sans heure supplémentaire obligatoire ...

Manifestations :

- Pau 10h30 Place de Verdun
- Bayonne 10h Place Ste Ursule

◆ **Démission des professeurs principaux.**

Mercredi 13 mars, une délégation d'enseignant(e)s du Lycée de Navarre à Saint-Jean-Pied-de-Port accompagnée d'un représentant de la section départementale du SNES a été reçue. Cette entrevue était en fait une demande du recteur d'académie qui, face à la démission de 13 collègues du lycée de leurs fonctions de professeurs principaux, souhaite atténuer la mobilisation et la grogne grandissante sur la réforme du Lycée.

◆ **Note de service de la DGESCO**

Cette note de service aborde le traitement des choix de spécialité en première générale et l'affectation des élèves. Il est à noter que la décision finale du choix des spécialités revient, non pas aux familles et aux élèves, mais au chef d'établissement en fonction de son organisation et des contraintes propres au lycée: la notion de capacité d'accueil refait son apparition. Cette décision doit aussi être motivée par l'avis du conseil de classe et donc des enseignants au regard des notes en lien avec les demandes des élèves. Des propositions de « solutions » (prendre le 4ème choix, cned, etc.) y sont aussi proposées mais toujours sans moyens supplémentaires pour les établissements.

◆ **Congrès d'étude départemental.**

La section départementale du SNES organise un congrès exceptionnel le **12 Avril, à Pau**.

Il s'agit dans un premier temps de discuter de l'organisation de la section départementale ; en effet, certains militants souhaitent passer la main après de nombreuses années consacrées au syndicalisme. Il est important qu'une nouvelle équipe puisse se mettre en place après une discussion globale sur le fonctionnement du syndicat : comment s'impliquer, comment répartir la charge de travail, les fonctionnements sont-ils encore adaptés... ces questions méritent d'être portées par le plus grand nombre pour que la section départementale puisse continuer d'exister.

Dans un second nous évoquerons les conséquences des politiques éducatives mise en place ces dernières années.

L'implication du plus grand nombre de syndiqués et militants est souhaitable.

Pour y participer, il suffira de déposer une autorisation d'absence auprès du chef d'établissement, au plus tard le 5 avril (modalités précises à suivre).

◆ **Ministère et changement climatique**

A la demande du ministre, les établissements ont été sommés d'organiser des réunions avec les élèves sur le changement climatique.

Les établissements ont été prévenus en début de semaine, qu'ils se devaient d'organiser une réunion en fin de semaine (tous ne l'ont d'ailleurs pas mis en place). On appréciera l'implication ministérielle qui s'aperçoit le lundi de l'urgence climatique du vendredi, ou bien... est-ce une tentative pour affaiblir un mouvement lycéen à la veille d'une grande manifestation internationale sur le sujet, de la mobilisation des gilets jaunes et de celle du 19 mars...

Erwan DAVID,
Secrétaire départemental